

CONTRIBUTION DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LE PSN

Montreuil, le 26 mars 2021

DES MESURES CONCRÈTES POUR UN PSN PLUS COMPATIBLE AVEC LES OBJECTIFS CLIMATIQUES DE LA FRANCE

Sur la base des premières propositions de la DGPE sur le Plan Stratégique national, le Réseau Action Climat formule ici sa contribution.

Contact : cyrielle.denhardt@reseauactionclimat.org, 06 10 81 59 59

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques



UN PLAN STRATÉGIQUE NATIONAL DURABLE ET EN FAVEUR DES ÉLEVEURS, C'EST POSSIBLE.

Le Réseau Action Climat propose des améliorations concernant les aides couplées animales et légumineuses (présentées pages 4 à 6). Pour le reste, nous soutenons les propositions formulées par la Plateforme pour une autre PAC.

Les principes qui sous tendent les propositions du Réseau Action Climat sont les suivants :

1) Moins et mieux de produits animaux pour le climat

En cohérence avec la nécessité d'atteindre les **objectifs climat de la France**, le Réseau Action Climat a détaillé une [position "Moins et Mieux"](#) pour une diminution de la consommation et de la production de produits animaux couplée avec une amélioration de la durabilité des modes d'élevages et de la consommation de produits animaux sains et durables. Cette "mutation protéique", pour être profitable aux citoyens et aux éleveurs, doit être accompagnée de mesures ambitieuses et précises au sein du PSN : des aides couplées valorisant les élevages de ruminants les plus durables, herbagers et autonomes, et la production de légumineuses fourragères pour nourrir les animaux et des légumes secs à destination de l'alimentation humaine.

En soutenant d'un côté la production durable d'une viande de qualité, et de l'autre la production de légumes secs, qui sont des protéines végétales, le PSN s'inscrirait parfaitement dans ce "moins et mieux".

2) Nourrir tout le monde sainement

Les différentes études concernant la nécessaire évolution de l'assiette des français ont démontré que, pour des raisons sanitaires, le ratio entre les sources de protéines devrait être rééquilibré (baisse des produits animaux en particulier) et que la part du brut et du frais devrait être augmentée au détriment des produits très transformés. Cette évolution de l'assiette comprend également une redirection des achats vers des viandes de bonne qualité, valorisant ainsi les modes d'élevage les plus durables.

D'après un sondage réalisé par Harris Interactive pour le Réseau Action Climat¹ :

=> 74 % des Français profiteraient des économies réalisées par une réduction de leur consommation de viande pour investir dans une alimentation de meilleure qualité, et en particulier une **viande** de meilleure qualité (bio, produite localement, rémunérée justement pour le producteur, animaux élevés à l'air libre, etc.).

=> les Français se tourneraient massivement vers les protéines végétales brutes ou très peu transformées à 87 % pour remplacer une diminution de la

¹ 25 février 2021, Harris Interactive pour le Réseau Action Climat, <https://reseauactionclimat.org/la-baisse-de-la-consommation-de-viande/>

consommation de viande (lentilles, pois chiches, pâtes complètes, etc.), loin devant des alternatives encore peu répandues aujourd'hui comme la viande de synthèse ou les insectes. Les Français plébiscitent tout particulièrement les légumes secs pour leurs qualités nutritives et gustatives, mais également leur prix et mettent en avant le fait qu'ils reflètent la **richesse des terroirs français** (lentilles vertes du Puy, lentilles du Berry, mogettes de Vendée, haricot tarbais, etc.).

3) Sauver l'élevage français

Enfin, et surtout, la transition écologique ne se fera pas sans les éleveurs. Pour le Réseau Action Climat, il est donc d'une part important de soutenir les élevages les plus durables, et d'autre part d'encourager globalement la transition de l'ensemble des élevages français. L'élevage durable français, en particulier ruminant, participe à la transition écologique, notamment par son rôle dans la préservation des prairies. En ce sens, nous sommes d'accord avec Interbev et la FNB pour que les aides couplées valorisent réellement la prairie mais aussi l'enjeu d'autonomie fourragère des troupeaux, et avons ainsi formulé les propositions ci-dessous.

Au-delà d'être fléchées vers les élevages les plus durables, les aides couplées à destination des élevages de ruminants les plus extensifs doivent être suffisantes pour enrayer l'érosion du nombre d'éleveurs.

4) Une PAC qui accompagne à la transformation des systèmes agricoles

Nous n'avons plus 30 ans pour agir face à l'urgence climatique. Nous connaissons tous le rôle historique de cette PAC pour les prochaines années qui sont charnières sur divers aspects. Cette PAC, plus que jamais, doit pouvoir accompagner pleinement et inciter économiquement dans la transition écologique et sociale.

Aussi, il est important de rappeler à quel point le transfert de P1 à P2 est crucial pour accompagner une majorité d'agriculteurs dans la transformation de leurs systèmes agricoles. Nous renouvelons notre demande de voir le budget global du P2 rehaussé d'au moins 20% afin d'assurer un accompagnement ambitieux vers les systèmes agroécologiques et bio pour un maximum d'agriculteurs et de collectifs d'agriculteurs sous forme MAEC Système et d'aides à la Conversion en Agriculture Biologique.

LES MESURES

Pour des aides couplées animales favorisant le pâturage

Le Réseau Action Climat salue l'introduction d'un critère (l'UGB) conditionnant l'accès aux aides couplées privilégiant ainsi davantage des élevages bovins plus extensifs. Il s'agit pour nous d'un seuil minimal auquel nous proposons les améliorations suivantes :

- **Compléter le critère du seul UGB par une condition d'accès basée sur la détention d'une part minimale de prairies dans la SAU des bénéficiaires des aides couplées bovines. Ce point est essentiel à nos yeux pour des questions environnementales : Un tel critère encourage les élevages les plus économes et autonomes, nourrissant davantage les bêtes à l'herbe pâturée, encourageant d'une part la diminution de la dépendance aux importations d'aliments et d'autre part à la préservation des prairies (biodiversité, préservation de la ressource en eau, séquestration du carbone dans les sols, résilience de la ferme, etc.). Cela pourrait passer par :**
 - la mise en place d'une condition d'accès aux aides couplées basées sur la détention d'une part minimale de prairies dans la SAU des bénéficiaires des aides couplées bovines,
 - ou l'ajout au critère de l'UGB sur les surfaces fourragères d'une majoration en fonction d'un pourcentage de prairies dans la surface fourragère.
- **Plafonner l'accès à cette aide à 80 UGB pour les bovins allaitants et à 40 UGB pour les bovins laitiers, afin de limiter les agrandissements de troupeaux.**
- **Conserver la séparation des enveloppes destinées aux bovins allaitants et aux bovins laitiers. En effet, la répartition actuelle de l'enveloppe, selon les mêmes proportions, à savoir 80% pour les bovins allaitants et 20% pour les bovins laitiers, nous convient et assurera le maintien d'une enveloppe suffisante pour les bovins allaitants, davantage garant, dans sa majorité, d'un modèle plus extensif et autonome.**

Cette aide est non seulement importante pour orienter et accompagner les élevages vers plus de durabilité et de résilience, mais aussi pour maintenir le modèle d'élevage français (fermes familiales, avec un fort taux de pâturage, de taille raisonnable, tournée vers la demande intérieure, etc.) alors que la tendance actuelle est à la diminution du nombre d'éleveurs et à l'industrialisation des élevages. La prise en compte des prairies dans l'aide est importante : et c'est bien de prairies dont on parle et non d'un simple accès à l'extérieur, à la fois pour que l'aide favorise la préservation des prairies mais aussi pour des raisons de bien-être animal.

Les aides couplées aux légumineuses

Le Réseau Action Climat salue la proposition de doubler l'enveloppe destinée aux légumineuses ainsi que l'arrivée d'une ligne concernant les légumes secs à destination de l'alimentation humaine. L'augmentation de la production de légumineuses est une part essentielle de la transition agroécologique et une attente forte des citoyens, que ce soit pour nourrir les animaux ou les humains.

Toutefois nous proposons les améliorations suivantes :

- **Sanctuariser la part des aides couplées aux légumineuses devant revenir aux éleveurs de bovins en conditionnant l'octroi d'aides couplées aux légumineuses fourragères à la détention d'UGB. Cela permettra d'encourager la recherche d'autonomie à l'échelle de la ferme des élevages bovins. Ainsi conditionné, ce soutien aux protéines végétales se fera au bénéfice des éleveurs avec une incitation forte à produire eux-même l'alimentation pour les animaux.**
- **Le montant unitaire des aides couplées aux légumes secs doit être proportionnellement revu à la hausse par rapport aux aides couplées aux protéagineux : de l'ordre de +50% par rapport aux légumineuses destinées à l'alimentation animale. Il s'agit d'un enjeu essentiel et d'une attente forte de la population alors que la France est encore très dépendante des importations.**

Cette aide plus importante sur les légumes secs se justifie par le fait qu'il s'agit d'une culture fragile et notamment très sensible aux aléas climatiques. D'autre part, malgré la croissance actuelle de leur production, elles ne permettent pas de répondre à une demande en progression. D'après les dernières données INSEE, on constate une augmentation des dépenses en légumes à cosse et légumes secs depuis 2015. En tendance linéaire à partir de ces données INSEE, la consommation augmenterait plus rapidement que la production (données FAOSTAT pour haricots secs et lentilles) sur 2020-2027. Et l'année 2020, avec les confinements successifs et le nouveau rapport des français à l'alimentation, a probablement continué voire accentué la tendance².

² Pulses in France, janvier 2021, www.euromonitor.com/pulses-in-france/report

L'éco-régime

Le budget de l'éco-régime doit permettre d'aller au-delà du minimum imposé par le règlement européen. Ainsi, il doit s'établir à au moins 30 % en début de programmation et progressivement augmenter jusqu'à au moins 40 % en fin de programmation. L'éco-régime devra :

- **Appliquer une sélectivité importante. Devront être uniquement éligibles les exploitations agricoles les plus vertueuses en termes de protection de l'environnement³.**
- **Être rémunérateur des services que les agriculteurs rendent à l'environnement. L'ensemble de l'éco-régime doit être consacré à une véritable rémunération des pratiques agricoles ayant un impact environnemental positif avéré. Cette rémunération favorise des approches "systèmes" et des démarches collectives. Pour cela, l'éco-régime doit reposer sur un caractère sélectif comme expliqué dans le paragraphe précédent.**
- **Être progressif. Cette notion de progressivité du budget de l'eco-régime fait écho à la flexibilité de gestion budgétaire qui sera offerte par le règlement européen sur les deux premières années de sa mise en œuvre. Dans la mesure où le futur eco-régime viendra remplacer l'actuel paiement vert (doté de 30 % du budget du 1er pilier) mais également d'actuelles MAEC système de maintien et la MAB, un budget de 25 % pour l'eco-régime constituerait une régression inacceptable**
- **Le Réseau Action Climat et ses organisations membres demandent que soit sanctuarisé un montant de l'éco-régime dédié à l'agriculture biologique de 2 milliards d'euros sur l'ensemble de la programmation (2023-2027).**
- **Enfin, l'éco-régime doit soutenir des pratiques agronomiques à effet systémique dont les effets positifs sur l'environnement sont scientifiquement prouvés, telle que l'agriculture biologique, mais doit exclure la HVE ou la certification environnementale de niveau 2.**

³ Selon la FNH et le BASIC, ces exploitations agricoles regroupent les exploitations les moins utilisatrices de pesticides, soit 34 % de l'ensemble des exploitations agricoles en France. *Fondation Nicolas Hulot*, « Réduction des pesticides : pourquoi un tel échec ? Enquête sur les financements publics et privés », février 2021.